

RECOMMANDATIONS de la COMMISSION DEUIL DE LA FEDERATION JALMALV

Validé par le CA de la fédération le 10-02-2023

La commission deuil a été saisie d'une demande émanant de plusieurs associations : des nouveaux candidats se présentent en souhaitant s'investir uniquement dans l'accompagnement de personnes en deuil.

Jusqu'à présent, pour différentes associations, il est habituel de demander aux nouveaux bénévoles désirant s'engager sur le versant du deuil de commencer par une, voire deux années d'accompagnement de personnes en fin de vie.

Cette demande, soumise au conseil d'administration de la fédération en date du 10 février 2023, a été discutée et approuvée : de nouveaux bénévoles peuvent être accueillis pour s'engager uniquement dans l'accompagnement des personnes en deuil sans exiger une expérience d'accompagnement dans un service.

Cet accompagnement de personnes en deuil peut être

- Individuel : échange téléphonique, tchat, entretien en face à face
- En co-animation d'un groupe d'entraide.

Les conditions obligatoires requises

- suivre la sensibilisation et la formation initiale

- participer à 2 entretiens avec :

- un responsable associatif
- un psychologue qui explorera la question de la perte et les raisons de ce

choix ciblé « personnes en deuil »

- suivre les formations spécifiques à l'accompagnement des personnes en deuil proposées par la Fédération et prises en charge par l'association :

- module 1 : formation initiale à l'écoute individuelle des personnes en deuil
- module 2 : préparation à la co-animation de groupes d'entraide de personnes en deuil

- participer, en tant que tierce personne, pour une immersion formatrice, à la co-animation d'un groupe d'entraide

- participer à une supervision régulière avec les co-animateurs.